

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE

ARRÊTÉ

~~Le Ministre des Affaires culturelles~~

Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue,

A R R Ê T É :

Article 1er - Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, l'immeuble dit "caserne des Anglais" situé rue Guilhem Peyré à SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL (Tarn-et-Garonne), figurant au cadastre, Section AC, sous le n° 468 d'une contenance de 88 ca et appartenant à la commune.

Celle-ci en est propriétaire par acte passé devant Maître FABRE, Notaire à SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL (Tarn-et-Garonne) le 15 novembre 1975, et publié au Bureau des Hypothèques de MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne) le 1er Décembre 1975, Volume 4903, N° 17.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département et au Maire de la commune propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 7 SEP. 1978

Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur de l'Architecture
Le Directeur adjoint

Raymond BOCQUET